

21

SOMMAIRE

Le mot du Président	04
L'Hôpital Foch	05
Les missions clés de la Fondation	06
Les temps forts 2021	07
Chiffres clés 2021	11
Les projets soutenus en 2021	12
Gouvernance	14
Le mot du Trésorier	15
Bilan simplifié	16
Compte de résultat	18
Compte d'Emploi Annuel des Ressources	20
Zoom sur la politique des réserves	22
Lettre de certification des comptes	24

Le mot du Président

Chers amis de la Fondation,

Durant l'année 2021 l'Hôpital Foch a continué à subir les conséquences de la pandémie et n'a pu retrouver sa pleine activité. La Fondation grâce à ses fidèles soutiens a néanmoins, comme chaque année, pris part à ses efforts pour poursuivre sans relâche son développement et préparer son avenir. Elle a notamment contribué à la rénovation du pavillon Balsan, au réaménagement du service de psychiatrie, très sollicité au cours de la pandémie, et à la création d'un centre de prévention dans le quartier de la Défense.

A travers les initiatives évoquées dans ce rapport, et malgré les contraintes qui demeuraient, elle a pu continuer à faire rayonner l'Hôpital et à rassembler autour de lui mécènes, donateurs et testateurs, qui lui accordent les précieux concours indispensables à ces réalisations.

Ce rapport annuel est un outil de la transparence que nous vous devons. Il exprime aussi la gratitude qu'inspire la fidélité de la mobilisation de vous tous, passé les plus grandes vagues de la crise du Covid.

Cette mobilisation constitue, dans cette période difficile pour tous les hôpitaux, un puissant encouragement pour tous, administrateurs, membres du Comité de soutien, médecins, soignants, salariés et dirigeants de l'hôpital et de la Fondation. Un encouragement à poursuivre sans relâche, une action déterminée pour soutenir cet hôpital, établissement singulier par son histoire, son statut associatif, sa culture humaniste et sa tradition médicale pionnière.



Jean-Louis Bühl
Président de la Fondation Foch

L'Hôpital Foch

L'Hôpital Foch a été créé par la Fondation et est exploité par l'association qu'elle a fondée avec la ville de Suresnes et le département des Hauts-de-Seine pour l'insérer dans son territoire. C'est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). Ce statut présente pour sa gestion les atouts du secteur privé – indépendance, souplesse, réactivité et capacité d'innovation – sans pour autant dépendre d'une stratégie financière. Les patients y sont accueillis dans les mêmes conditions de tarif que dans les établissements publics. L'éventuel surplus dégagé est ainsi réinvesti dans la recherche, l'innovation et le développement de nouveaux services pour les patients.

Poursuivant une mission d'intérêt collectif, l'Hôpital reçoit les financements du service public pour son activité de soin et, en partie seulement, de son activité d'investissement et de recherche. L'apport de la Fondation-Hôpital Foch et la générosité des donateurs privés sont ainsi essentiels pour la qualité de son accueil et la poursuite de son développement médical.

Ses activités couvrent l'essentiel du champ médical et chirurgical à un haut niveau. Le palmarès établi par le magazine Le Point le démontre chaque année, en soulignant les pôles d'excellence de l'hôpital au niveau national, voire pour certains, international.



MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES

1^{er} acteur français des greffes de poumons
2^{ème} établissement d'Île de France pour les cancers du poumon



LUTTE CONTRE L'INFERTILITÉ

1^{er} établissement français à avoir réalisé une greffe d'utérus en 2019
Hôpital accueillant plus de 3500 naissances par an
Les résultats obtenus pour l'accompagnement des couples sont les meilleurs en France



URO-NÉPHROLOGIE

1^{er} établissement français pour le cancer de la vessie
3^{ème} établissement français pour le cancer de la prostate



NEUROSCIENCES

1^{er} établissement français pour la chirurgie de l'hypophyse
2^{ème} établissement en Île-de-France pour les tumeurs du cerveau

Chiffres clés



Les missions clés de la Fondation



ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

Acquérir des équipements de haute technologie pour maintenir l'Hôpital au plus haut niveau d'excellence.

La Fondation a notamment financé le bloc de radiologie interventionnelle de l'Hôpital Foch, la rénovation de l'accueil, le plateau d'Aide Médicale à la Procréation, et a rendu possible l'ouverture du Centre de Simulation en apportant des fonds conséquents grâce à la générosité de ses donateurs. En 2019, le mécénat de plusieurs enseignes de supermarchés Leclerc d'Île-de-France a permis l'acquisition d'un nouveau scanner.



SOUTIEN À LA RECHERCHE

Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, levier essentiel pour améliorer continuellement les soins et accroître les chances de guérison.

La Fondation a financé la création de la Chaire de Transplantation, créée par l'Université Versailles Saint-Quentin et l'Hôpital Foch autour de trois disciplines phares de l'Hôpital : les transplantations pulmonaires, rénales et utérines.



AMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION DES LOCAUX

La Fondation est propriétaire des murs de l'Hôpital qu'elle met à sa disposition gracieusement.

Elle garantit l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des rénovations de services ou encore la création de nouveaux lieux favorisant le bien-être des patients. La Fondation peut être amenée, à la demande de l'Hôpital, à acquérir des terrains pour favoriser son extension et construire de nouveaux bâtiments.



FORMATIONS MÉDICALES

Participer à la formation de médecins et personnels soignants par le financement de bourses d'études à l'étranger.

Au cours des dernières années, plusieurs médecins ont pu bénéficier de bourses d'études pour travailler sur des programmes de recherche aux États-Unis ou au Canada.

Les temps forts 2021



Visite présidentielle à l'Hôpital Foch

Le Président de la République Emmanuel Macron s'est rendu le 22 avril 2021 à l'Hôpital Foch pour évoquer la prise en charge du Covid long avec le personnel soignant et les patients. En compagnie du Ministre de la Santé Olivier Véran, le Président a visité les différents services pionniers dans la prise en charge du Covid long, qui se coordonnent pour traiter les symptômes persistants du coronavirus tels que la fatigue, les difficultés respiratoires, la perte du goût et de l'odorat (ORL, Pneumologie, Médecine Physique et Réadaptation...). L'occasion de mettre en lumière la contribution de Foch à la recherche et aux traitements permettant de lutter contre la Covid-19. Le Premier Ministre a également effectué une visite de l'hôpital en compagnie du Ministre de la Santé, pour saluer le corps médical et les soignants.



Un marathon gaming au profit de l'Hôpital Foch

La Fondation Foch a organisé pour la première fois de son histoire en juin 2021 un week-end de gaming caritatif exceptionnel qui s'est déroulé sur Twitch au profit de l'Hôpital Foch. Cet événement innovant a permis de sensibiliser la communauté des gamers aux enjeux des soignants de l'Hôpital. Plus de 100 streamers se sont relayés durant 60 heures de streaming pour jouer et appeler leur communauté à soutenir l'Hôpital.

3^{ème} meilleure performance en impact médiatique des 12 derniers mois, le Foch Event a permis à l'Hôpital de bénéficier d'une importante caisse de résonance (3^{ème} top tweet le jour de lancement de l'évènement) et de mettre en lumière ses projets de recherche.

Le Gaming Foch Event en quelques chiffres :



1^{er} marathon caritatif de gamers pour un hôpital



60 heures de streaming non-stop



158 streamers et influenceurs mobilisés



3,3 M de personnes touchées dans + de 20 pays



+ de 46 000 donateurs



+ de 15 000 personnes ont relayé/partagé l'évènement



6 300 mentions de l'évènement dans les médias



#FochEvent en 4^e place des tendances françaises Twitter pendant plus de 9h consécutives



Mécénat du groupe Gecina et de la Fondation du patrimoine pour la rénovation Pavillon Balsan

La Fondation a bénéficié du soutien de l'entreprise Gecina et de la Fondation du Patrimoine qui ont permis la restauration du Pavillon Balsan à l'Hôpital Foch. Bâtiment situé au cœur de la ville de Suresnes, le Pavillon Balsan a été construit 1892 par le fils aîné du couturier Charles-Frédéric Worth. Ce Pavillon a été nommé ainsi en 1926, en l'honneur de Consuelo Vanderbilt Balsan, philanthrope américaine qui s'est investie sans compter auprès de la Maréchale Foch et de Justin Godart pour collecter les financements nécessaires à la construction de l'hôpital.

C'est avec émotion que Jean-Louis Bühl, Président de la Fondation Foch, Henri Balsan, Vice-Président, Laurent Cayssials, Directeur, et l'équipe de la Fondation Foch ont accueilli Méka Brunel, Directrice Générale de Gecina, Frederic Vern, Secrétaire Général de Gecina ainsi que Gilbert Kahn, Herve Lancelot, Celia Verot pour la Fondation du Patrimoine, afin d'inaugurer le pavillon restauré.



Indian Rallye, des bikers au grand cœur

De juin à novembre, Indian Motorcycle Company a organisé l'Indian Rallye, une première édition qui a rencontré un vif succès. Les clients de la marque étaient invités à rallier les différentes concessions Indian Motorcycle de France pour collecter des bornes. Les kilomètres parcourus ont été convertis en euros. La somme a été reversée à la Fondation Foch pour le service de pneumologie de l'Hôpital.

Journée solidaire du Groupe Gecina

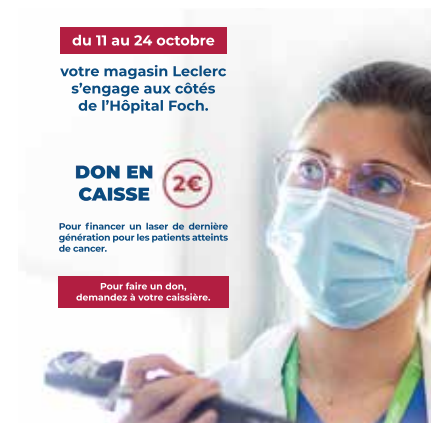
Dans le cadre du partenariat entre le groupe Gecina et la Fondation du Patrimoine, la Fondation a accueilli 15 salariés du groupe Gecina, qui ont consacré une journée de travail à l'Hôpital Foch. L'occasion pour nos bénévoles d'un jour de découvrir l'histoire de la Fondation et son Pavillon et de prêter main forte aux salariés de l'hôpital.

Au programme : manutention, peinture, participation à la rénovation de la chapelle, sondage auprès des patients sur la qualité des repas...



Exposition « L'Hôpital Foch : une ville dans la ville » du photographe Thierry Jadot

Membre actif du Comité de Soutien de la Fondation, Thierry Jadot est également un photographe reconnu et engagé. Il a passé plusieurs semaines en immersion à l'Hôpital Foch pour réaliser un reportage au sein des différents services, avec pour objectif de mettre en valeur les hommes et femmes qui œuvrent au quotidien au sein de l'établissement. Ses clichés ont fait l'objet d'une exposition itinérante, réalisée en partenariat avec la ville de Suresnes.

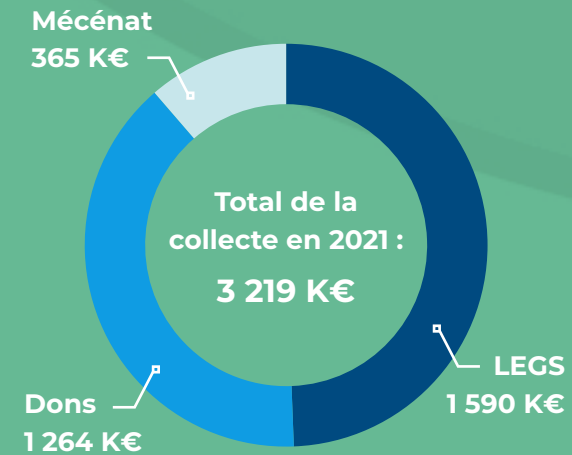


Opération solidaire en partenariat avec le E.Leclerc de Rueil-Malmaison

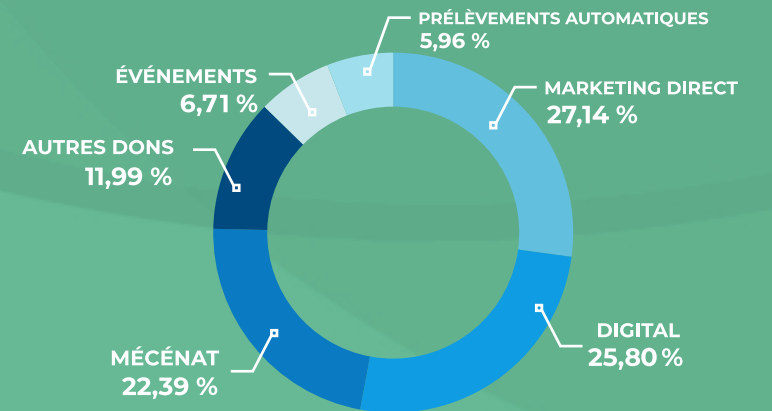
Du 11 au 24 octobre, le magasin E.Leclerc de Rueil-Malmaison a proposé à ses clients la possibilité de faire un don en caisse de 2€ au profit de l'Hôpital. La somme collectée lors de cette opération solidaire a permis de participer au financement d'un laser de pointe qui bénéficiera aux patients atteints de cancer ORL.

Chiffres clés 2021

Collecte directe de 2021



Répartition des dons par canal

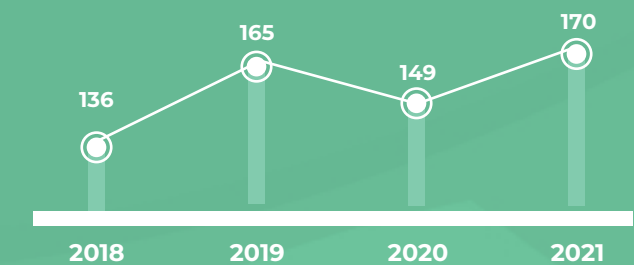


2020 avait été une année exceptionnelle, du fait de la pandémie, contraignant la Fondation à se digitaliser afin de continuer à collecter malgré le confinement.

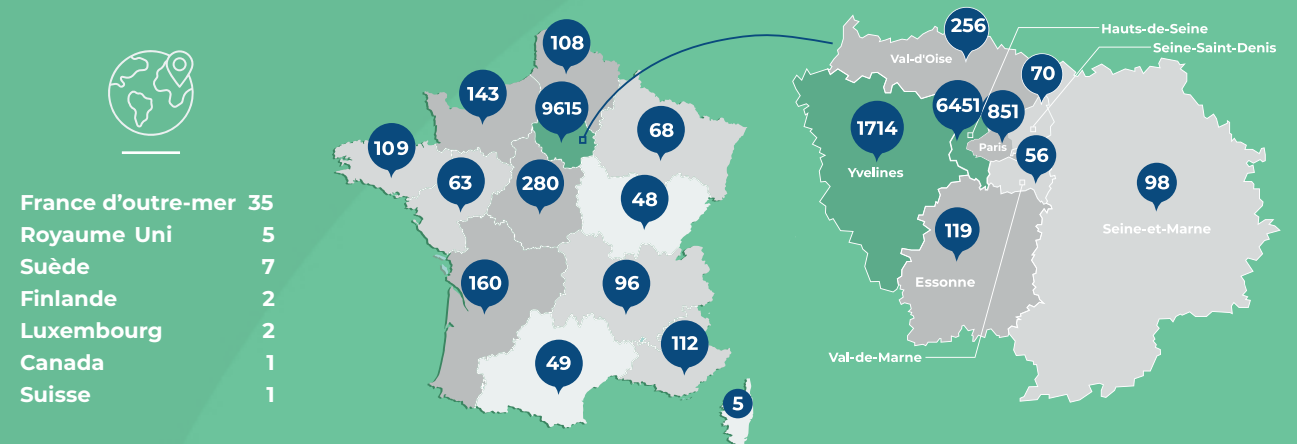
Cependant, en 2021 la Fondation constate une forte progression du digital comparé à 2018 et 2019 (97% d'augmentation de la collecte digitale entre 2019 et 2021).

Évolution du don moyen

(hors prélèvement automatique et mécénat)



Répartition géographique des dons en 2021



Les projets soutenus en 2021



Acquisition d'un cytomètre de flux

En 2006, un laboratoire de recherche sur les mécanismes moléculaires et pharmacologiques de l'obstruction bronchique est transféré de la faculté de Médecine Paris 5 à l'Hôpital Foch. Ce laboratoire, dirigé par le Pr. Philippe Devillier, a permis de conforter la recherche autour des maladies du souffle sur le plan national et international à Foch.

Grâce au soutien de la Fondation, le laboratoire a pu faire l'acquisition en 2021 d'un matériel de pointe : le cytomètre de flux. Cet appareil permet d'étudier la physiopathologie des maladies respiratoires au niveau cellulaire et moléculaire, et contribuera au développement de l'activité de recherche d'excellence dans le domaine des maladies respiratoires.

Rénovation du service de psychiatrie

La Fondation a financé la rénovation du service de psychiatrie de l'Hôpital Foch. Les locaux, composés de 14 chambres individuelles, nécessitaient une rénovation complète afin d'apporter aux patients de l'Hôpital Foch tout le bien-être et le confort nécessaire pour permettre la meilleure prise en charge possible.



Construire un bâtiment innovant pour guérir mieux et sauver toujours plus de vies

Limité dans le développement de ses activités, l'Hôpital Foch souhaite construire, sur un terrain acquis par la Fondation, un nouveau bâtiment. Reliée à l'existant, cette construction accueillant 8 000 m² de locaux supplémentaires, permettra de développer de nouvelles activités et aussi d'accroître pour l'ensemble de l'hôpital le nombre de chambres. Une recherche de financement a été lancée pour compléter les financements publics partiels.

Objectifs

- Créer un bâtiment de 60 lits et de 45 places d'hôpital de jour, doté d'un plateau de consultations et de recherche clinique.
- Regrouper et développer les activités d'oncologie, de chimiothérapie et les soins de support.
- Rendre plus performant l'accueil aux urgences en évitant les transferts inutiles.
- Accroître l'offre de soins en pneumologie.



Création d'un centre de santé Hôpital Foch au cœur de La Défense

La Fondation a apporté un soutien important à l'un des projets phares de l'Hôpital Foch : la création de centre de santé de 600 m², ayant pour but de représenter Foch sur un nouveau lieu. L'ambition de ce centre, implanté au cœur du quartier d'affaires de la Défense, est d'assurer une prise en charge optimale des patients, de créer de nouveaux partenariats, et de développer une activité de « check up center ».

Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fondation effectue ses différentes missions sous le contrôle de son Conseil d'administration.

Membres du Bureau



Jean-Louis Bühl
Président
Trésorier-payeur général (h)
Ancien IGAS



Isabelle Knock-Méo
Vice-Présidente
Administratrice civile hors classe
au Ministère de l'Économie



Henri Balsan
Vice-Président
Engie - Directeur Délégué
Ile-de-France et Grand Paris



Guillaume d'Hauteville
Secrétaire général
Vice-président Access Industries



Jean-Paul Vermès
Président de l'Hôpital Foch
Président de VMS France
Vice-Président de la
Chambre de commerce
et d'industrie de Paris



Brigitte Bonan
Présidente de la Commission
Médicale d'Établissement
de l'Hôpital Foch
Pharmacien chef de service



Guillaume Boudy
Maire de Suresnes



Alexandra Fourcade
Conseillère départementale
des Hauts-de-Seine
Premier Adjoint au Maire
de Neuilly-sur-Seine



Olivier Joël
Fondation
des Diaconesses



Michael Segalla
Professeur de management
HEC School of Management



Antoine Treuille
Directeur de sociétés
Administrateur de la French
American Foundation



Héléne Antonini-Castera
Représentante de la FEHAP
Secrétaire Générale
de la Fondation John BOST



Alain de Polignac
Administrateur
de l'Association Française
de l'Ordre de Malte,
Ingénieur chimiste



**Commissaire
du gouvernement
Ministère de
l'Intérieur**
M. Vincent Berton
Secrétaire général
Représentant du
préfet des Hauts-
de-Seine

La Fondation, reconnue d'utilité publique, est dotée d'un statut rénové en 2016 conformément aux prescriptions du Conseil d'État. Son conseil d'administration qui se réunit 2 à 3 fois par an est composé d'administrateurs bénévoles représentant les fondateurs, les institutions et collectivités partenaires, notamment de son territoire, et de personnes qualifiées.

Un commissaire du gouvernement (Ministère de l'Intérieur) participe à ces réunions. Le mandat des personnes qualifiées est de 4 ans et le Conseil ne peut compter plus de deux personnes âgées de plus de 75 ans. Un bureau du Conseil comprenant le Président un ou deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire général est élu chaque année. Le Conseil dispose également d'un Comité financier.

La Fondation « garante de la pérennité et du développement de l'hôpital » décide d'en déléguer la gestion à « l'association Hôpital Foch » dont elle est fondatrice avec le département des Hauts de Seine et la ville de Suresnes. Les deux institutions juridiquement et comptablement autonomes, disposent d'administrateurs en partie communs, mais leurs bureaux sont totalement indépendants.

La collaboration entre les deux institutions est organisée par une convention générale et une convention de prêt à usage ou commodat, qui régissent les conditions dans lesquelles la Fondation, propriétaire de l'hôpital, le met gratuitement à disposition de l'association. En outre un protocole cosigné par les présidents définit les modalités de sélection des projets financés par la Fondation.

Le mot du Trésorier

En 2021 la générosité du public post Covid-19 a subi un ralentissement important d'environ 1 M€, heureusement compensé par le maintien des legs à un niveau élevé.

Par ailleurs la Fondation a continué ses efforts d'économies qui ont contribué en 2021 à une baisse de 20% de ses frais de fonctionnement. Ceci permettant toujours à la Fondation, malgré la baisse de ses ressources financières propres, de s'autofinancer sans ponction ou de façon minime sur les dons perçus.

Le résultat fût qu'en 2021 la Fondation a pu répondre favorablement à toutes les sollicitations de l'Hôpital tout en conservant un matelas de 200 K€ reportable en 2022 en perspective des nouveaux projets à financer, et notamment la future maison de soins de l'Hôpital.

L'année 2021 a aussi été marquée par la mise au point du montage juridique et financier qui permettra la construction d'une nouvelle aile pour l'extension de l'Hôpital. A ce jour, les démarches entreprises auprès des organismes financiers et pour l'obtention de subventions permettent de sécuriser environ 80% du montant global du projet estimé à 60 M€ toutes dépenses comprises.

La Fondation devra donc lancer un appel aux dons pour boucler l'opération. Afin de séduire les mécènes potentiels, la Fondation puisera dans ses ressources propres pour abonder à hauteur de 100% et plafonner à 5 M€ toute offre de mécénat.

Enfin, comme les années précédentes, les comptes de la Fondation ont été approuvés sans réserve et le label « Don en confiance » a été renouvelé.



Henri Balsan
Vice-Président et Trésorier
de la Fondation Foch

Bilan Simplifié

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 656 €	1 656 €
Immobilisations corporelles	11 242 465 €	10 914 717 €
Immobilisations financières	46 863 €	46 863 €
Total Actif immobilisé	11 290 984 €	10 963 236 €
Créances	294 844 €	354 382 €
Valeurs mobilières de placement	12 589 509 €	12 448 633 €
Disponibilités	4 604 905 €	4 129 864 €
Charges constatées d'avance	4 453 €	5 301 €
Total Actif circulant	17 493 711 €	16 938 180 €
TOTAL DE L'ACTIF	28 784 695 €	27 901 416 €

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres	5 110 815 €	5 110 815 €
Réserves	15 299 219 €	15 299 219 €
Report à nouveau	3 206 608 €	3 309 340 €
Excédent ou déficit de l'exercice	224 606 €	-102 732 €
Écarts de réévaluation	469 788 €	469 788 €
Total des fonds associatifs	24 311 036 €	24 086 430 €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 782 816 €	1 075 483 €
Fonds dédiés	55 859 €	81 070 €
Provisions pour charges	322 998 €	238 717 €
Total des fonds reportés et dédiés	2 161 673 €	1 395 270 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 592 823 €	1 713 036 €
Emprunts et dettes financières diverses	391 920 €	389 595 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 428 €	207 468 €
Dettes fiscales et sociales	66 061 €	81 222 €
Autres dettes	168 754 €	28 395 €
Total des dettes	2 311 986 €	2 419 716 €
TOTAL DU PASSIF	28 784 695 €	27 901 416 €

Compte du Résultat

POSTES	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Ressources liées à la générosité du public	3 218 179 €	4 232 778 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	15 239 €	2 200 €
Utilisations des fonds dédiés	50 600 €	45 825 €
Autres produits	793 035 €	831 662 €
Total produits d'exploitation	4 077 053 €	5 112 465 €

Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	624 336 €	725 793 €
Reversements à l'Hôpital Foch	2 591 756 €	3 943 704 €
Impôts, taxes et versements assimilés	- €	- €
Salaires et charges sociales	503 278 €	490 190 €
Dotations aux provisions	181 539 €	181 536 €
Reports en fonds dédiés	25 389 €	50 720 €
Autres charges	11 467 €	5 762 €
Total charges d'exploitation	3 937 765 €	5 397 705 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	139 288 €	- 285 240 €

POSTES	31/12/2021	31/12/2020
Résultat financier		
Produits financiers	195 002 €	228 715 €
Charges financières	49 684 €	50 323 €
Total du résultat financier	145 318 €	178 392 €

Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	-	4 116 €
Charges exceptionnelles	60 000 €	-
Total du résultat exceptionnel	- 60 000 €	4 116 €

Total des produits	4 272 055 €	5 345 296 €
Total des charges	4 047 449 €	5 448 028 €

+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	- €	- €
- Engagements à réaliser sur des ressources affectées	- €	- €
EXCÉDENTS OU DÉFICITS	224 606 €	- 102 732 €

Compte d'Emploi Annuel des Ressources

EMPLOIS	31/12/2021	31/12/2020
Versements à l'association Hôpital Foch	2 608 275 €	3 960 223 €
Frais de recherche de fonds	672 307 €	773 372 €
Frais de fonctionnement	310 742 €	452 092 €
Total des emplois	3 591 324 €	5 185 687 €
Dotations aux provisions et dépréciations	- €	- €
Reports en fonds dédiés de l'exercice	25 389 €	50 720 €
Excédent de la générosité du public	639 006 €	- €
Total Général	4 255 719 €	5 236 407 €

Les ratios d'emplois 2021

Le compte de l'emploi des ressources est destiné à traduire l'utilisation qui est faite de la générosité du public.

- Les missions sociales

Les missions sociales de la Fondation Foch ont pour objet d'assurer la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital Foch, de l'école d'infirmières et de sages-femmes annexée, et de contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch. La Fondation a participé à différents projets pour l'Hôpital et a accordé des bourses de soins ou des subventions aux patients suivis par les assistantes sociales.

L'ensemble de ces missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels (produits financiers, loyers reçus), soit par des ressources affectées ou non par les donateurs ou testateurs. Le Conseil d'Administration décide d'allouer le montant des ressources collectées dans l'année ou reportées des exercices précédents à l'appui des projets retenus d'un commun accord avec l'hôpital.

- Les frais de recherche de fonds

Ces frais sont ceux directement rattachés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent les coûts des mailings et de marketing (publication du magazine de la Fondation et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs.

- Les frais de fonctionnement

Ces frais représentent les charges de la Fondation liées à son fonctionnement : Charges du personnel administratif, frais d'assurances, honoraires ...

Engagements à réaliser sur des ressources affectées

Cet engagement représente la partie des ressources dédiée à des projets qui n'a pas encore été utilisée.

RESSOURCES	31/12/2021	31/12/2020
Cotisations sans contrepartie	- €	- €
Dons, legs et mécénats	3 218 179 €	4 232 778 €
Autres ressources liées à la générosité du public	986 940 €	811 773 €
Total des ressources	4 205 119 €	5 044 551 €

Reprise sur provisions et dépréciations	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	50 600 €	45 825 €
Déficit de la générosité du public	0 €	146 031 €
Total général	4 255 719 €	5 236 407 €

RESSOURCES REPORTÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 671 151 €	1 817 182 €
---	--------------------	--------------------

(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	639 006 €	- 146 031 €
(-) investissement et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public	- €	- €
RESSOURCES REPORTÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 310 157 €	1 671 151 €

Ressources (collectées auprès du public)

Ces ressources comprennent les dons, mécénats ou legs, affectés ou non. Les dons et legs affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la maternité, pour le service neurochirurgie...). Les legs et autres libéralités sont comptabilisés pour la valeur notifiée au testament et après réalisation pourront donner lieu à encaissement et reversement au profit des projets de l'hôpital.

Utilisation des fonds dédiés antérieurs

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus avant l'exercice concerné et utilisés en 2020. Ainsi, parmi les aides versées à l'Hôpital, 50 600 € sont issus de ressources affectées non encore utilisées.

Ressources reportées liées à la générosité du public en Fin d'exercice (hors fonds dédiés)

Ce solde correspond au :

- Report de ressources antérieures provenant de la générosité du public, qui n'ont pas encore donné lieu à encaissement au cours de l'exercice, auquel s'ajoutent les ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice et non encore utilisées.

Zoom sur la politique des réserves

Le montant des avoirs figurant dans la rubrique « réserves », est destiné à couvrir les risques financiers encourus par la Fondation et à lui permettre de saisir les opportunités liées à sa mission patrimoniale de garantie de la pérennité et du développement de l'Hôpital.

Réserves liées à la garantie des risques de gestion

Les risques d'exploitation de l'Hôpital, incombent exclusivement au gestionnaire. Son statut ne permet pas à la Fondation d'intervenir pour prendre en charge un éventuel déficit de gestion. Les textes évoqués ci-avant (convention et commodat) prévoient que l'exploitant doit exécuter son budget en équilibre.

Restent les risques de gestion de la Fondation elle-même. Son budget est couvert en très grande partie par le revenu qu'elle tire d'un bail à construction consenti sur un terrain dont elle est propriétaire à l'issue d'un legs qui lui a été consenti pour ses besoins propres. A l'issue de la période d'inaliénabilité prévue par le testament, en cas de non-renouvellement de ce bail, le terrain pourrait être reloué ou vendu.

Pour le besoin d'acquisition d'une maison en vue d'une extension de l'Hôpital, la Fondation a contracté un emprunt de 1,8 M€ amortissable sur 10 ans. Le remboursement de cet emprunt s'imputera pour une partie sur les produits financiers et pour une autre sur les ressources propres évoquées plus haut.

Il est à noter enfin que la Fondation s'est engagée à garantir un emprunt contracté par l'Hôpital en 2018 pour un montant de 3 M€ sur 20 ans. En cas de défaillance de l'emprunteur, la Fondation pourrait donc être tenue au remboursement des annuités restantes.

Réserves liées aux risques relatifs à la collecte

Dans le cadre du plan stratégique de l'Hôpital communiqué à la tutelle, la Fondation s'est engagée à apporter à l'Hôpital, à travers le financement des projets qu'elle décide de prendre en charge, 2 M€ par an. Si ce montant est inférieur à la moyenne des quatre dernières années, il est supérieur à celui de certaines années antérieures. En cas de réduction sensible du résultat de l'appel à dons, il conviendrait de recourir aux réserves pour tenir cet engagement.

Il est à noter que la base de données de la Fondation (environ 10 000 items dont 6 500 donateurs réguliers) enregistre chaque année de nouveaux donateurs, grâce aux efforts de communication de la Fondation et de l'Hôpital, en revanche, les legs et le mécénat d'entreprise sont par nature aléatoires.

Don en Confiance



Membre du Comité du «Don en confiance» depuis 2016, la Fondation s'attache au respect des quatre grands principes de la charte de ce comité qui sont : transparence, respect du donateur, rigueur de la gestion et gestion désintéressée. Le 4 juillet 2019, la Fondation a reçu le renouvellement du label «Don en confiance» pour trois ans.

Budget de la Fondation et transparence

Le budget de la Fondation est couvert par le revenu qu'elle tire de loyers issus d'un legs spécifiquement attribué pour ses besoins propres en 2008. Cela lui confère une indépendance financière certaine et lui permet de reverser la quasi-totalité de sa collecte aux projets de l'Hôpital.

La mission patrimoniale de la Fondation

L'Hôpital présente la caractéristique d'être inséré dans un îlot foncier étroit. Le développement de ses activités et l'amélioration de ses fonctionnalités peut conduire à devoir procéder à des acquisitions foncières (terrains et maisons avoisinantes) comme elle l'a déjà fait dans le passé pour la construction de la maternité.

Depuis, 2 acquisitions ont été effectuées en 2018-2019, dont l'une à la suite d'une préemption de la ville au bénéfice de l'Hôpital. Le montant de ces acquisitions est d'environ 4,5 M€. D'autres acquisitions sont envisageables en fonction des opportunités.

Le montant et la composition des réserves actuelles

Les réserves figurant au bilan s'élèvent pour 2021 à 15,3 M€. Elles donnent lieu à des placements conservatoires générateurs de frais financiers dont l'évolution est sujette à variations.

Conclusion

En fonction de l'analyse des risques développée ci-dessus, soit au minimum 10,8 M€ d'engagements directs (garantie d'emprunt 3 M€ ; emprunt 1,8 M€ ; trois ans d'engagement d'apport à l'Hôpital soit 6 M€), et des nouveaux besoins de financement de l'hôpital, la Fondation a souhaité maintenir le montant des réserves au niveau atteint aujourd'hui.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Membres
FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN
- Fondation Maréchal Foch
40, rue Worth
92150 Suresnes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

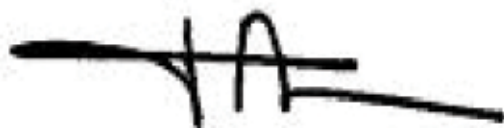
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Florence Pestie

Crédits photographiques : Fondation Foch - Soazig de la Moissonnière Présidence de la République - Thierry Jadot et Huguette & Prosper.



Fondation Foch
40 rue Worth - 92150 Suresnes
www.fondation-foch.org